RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SHAMPOING SPECIAL CANON A MOUSSE
Référence: HPCL100
UFI: VW50-A0C6-2005-TJ56
Code des commerces : ASHA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Corps du nettoyeur de voitures et de camions
Secteurs d'utilisation:
Ménages privés[SU21]
Catégorie de produit:
Produits de lavage et de nettoyage
Catégories de processus:
Détergence[PROC19]

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE
ZAC DES EPALITS - 42610 SAINT ROMAIN LE PUY
TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83
hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS05, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:
Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1

Code(s) des mentions de danger:
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.
Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS05 - Danger

Code(s) des mentions de danger:
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:
Généraux
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Prévention
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient:
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), Solfonato di sodio, Coco diethanolamide, Alcoolsl C12-14 etoxilate sulfate sodium salts, Alcohol C11-13 etoxilate, Polyglucoside d'alkyles RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (Protection des produits pendant le stockage)

Contient (Règ.CE 648/2004):
>= 5% < 15% agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques,< 5% mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
Solfonato di sodio	>= 10 < 30%	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	ND	68411-30-3	270-115-0	ND
Alcoolsl C12-14 etoxilate sulfate sodium salts	>= 2,6 < 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	ND	68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16
Alcohol C11-13 etoxilate	>= 1 < 2,6%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318	ND	68439-54-3	ND	ND
Coco diethanolamide	>= 1 < 2,6%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318 ATE oral = 2.100,000 mg/kg	ND	68603-42-9	931-329-6	01-2119490100-53
Polyglucoside d'alkyles	>= 1 < 2,6%	Eye Dam. 1, H318	ND	68515-73-1	500-220-1	01-2119488530-36-xxxx
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) Note: B	< 0,0015%	EUH071; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Skin Corr. 1C, H314; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: Skin Corr. 1C, H314 %C >=0,6; Skin Irrit. 2, H315 0,06<= %C <0,6; Eye Dam. 1, H318 %C >=0,6;	613-167-00-5	55965-84-9	ND	ND

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
		Eye Irrit. 2, H319 0,06<= %C <0,6; Skin Sens. 1A, H317 %C >=0,0015; Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 100				

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Aérer l'ambiant. Enlever immédiatement le patient de l'ambiant souillé et le porter dedans à ambiant très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:
Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,
Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs approprié: Butylène
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.
Si le produit est écoulèe dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informeer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:
Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:
Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :
Manipuler avec précaution.
Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,
Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:
Manipuler avec précaution.
Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Substance: Alcoolsl C12-14 etoxilate sulfate sodium salts
PNEC
Eau douce = 0,24 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 5,45 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,024 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,545 (mg/kg/Sédiment)
STP = 10000 (mg/l)
Sol = 0,946 (mg/kg Sol)

- Substance: Coco diethanolamide
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 73,4 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 4,16 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 21,73 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 6,25 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Dermique = 93,6 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 0,25 (mg/m3)
PNEC
Eau douce = 0,007 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 0,195 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,0007 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,0195 (mg/kg/Sédiment)
STP = 830 (mg/l)
Sol = 0,0348 (mg/kg Sol)

- Substance: Polyglucoside d'alkyles
DNEL
Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 595000 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 124 (mg/m3)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Dermique = 357000 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 37,5 (mg/kg bw/day)
PNEC
Eau douce = 0,176 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 1,516 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,018 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,152 (mg/kg/Sédiment)
STP = 560 (mg/l)
Sol = 0,654 (mg/kg Sol)
Air = 420 (mg/m3)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Ménages privés:
Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protectiondes yeux / du visage
Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d’exposition liés à la protection de l’environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	Liquido	
Couleur	jaune	
Odeur	Nota agrumata	
Seuil olfactif	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Point de fusion/point de congélation	<0° C.	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100° C.	
Inflammabilité	pas inflammable	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Température de décomposition	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
pH	(20 °C): ca. 6,5 – 7	
Viscosité cinématique	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	totale	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Pression de vapeur	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Densité et/ou densité relative	1 ± 0,05 (20°C)	
Densité de vapeur relative	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

a) Explosifs

i) sensibilité aux chocs
Pas pertinent

ii) effet du chauffage en milieu confiné
Pas pertinent

iii) effet de l'inflammation en milieu confiné
Pas pertinent

iv) sensibilité aux chocs
Pas pertinent

v) sensibilité au frottement
Pas pertinent

vi) stabilité thermique
Pas pertinent

vii) colis
Pas pertinent

b) Gaz inflammables

i) Tci/limites d'explosion
Pas pertinent

ii) vitesse de combustion fondamentale
Pas pertinent

c) Aérosols
Pas pertinent

d) Gaz comburants
Pas pertinent

e) Gaz sous pression
Pas pertinent

f) liquides inflammables
Pas pertinent

g) Solides inflammables

i) vitesse de combustion ou durée de combustion en ce qui concerne les poudres métalliques
Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si la zone mouillée a été franchie
Pas pertinent

h) Substances et mélanges autoréactifs

i) température de décomposition
Pas pertinent

ii) propriétés de détonation
Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration
Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné
Pas pertinent

v) puissance explosive, le cas échéant
Pas pertinent

i) Liquides pyrophoriques
Pas pertinent

j) Solides pyrophoriques

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit lors du versement ou dans les cinq minutes qui suivent, en ce qui concerne les solides sous forme de poudre
Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si les propriétés pyrophoriques peuvent changer au fil du temps
Pas pertinent

k) Substances et mélanges autochauffants

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit et indiquant l'élévation maximale de température obtenue
Pas pertinent

ii) résultats des tests de dépistage visés à l'annexe I, section 2.11.4.2, du règlement (CE) no 1272/2008, s'ils sont pertinents et disponibles
Pas pertinent

l) Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau. Les informations suivantes peuvent être fournies

i) identité du gaz émis, si elle est connue
Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si le gaz émis s'enflamme spontanément
Pas pertinent

iii) taux d'évolution des gaz
Pas pertinent

m) Liquides comburants
Pas pertinent

n) Solides comburants
Pas pertinent

o) Peroxydes organiques

i) température de décomposition
Pas pertinent

ii) propriétés de détonation
Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration
Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné
Pas pertinent

v) puissance explosive
Pas pertinent

p) Corrosif aux métaux

i) métaux corrodés par la substance ou le mélange
Pas pertinent

Pas pertinent

iii) référence à d'autres sections de la fiche de données de sécurité concernant les matériaux compatibles ou incompatibles
Pas pertinent

q) Explosifs désensibilisés

i) agent désensibilisant utilisé

Pas pertinent

ii) énergie de décomposition exothermique
Pas pertinent

iii) vitesse de combustion corrigée (Ac)
Pas pertinent

iv) propriétés explosives de l'explosif désensibilisé dans cet état
Pas pertinent

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

a) sensibilité mécanique
Pas pertinent

b) température de polymérisation auto-accélérée
Pas pertinent

c) formation de mélanges poussières/air explosibles
Pas pertinent

d) réserve acide/alcaline
Pas pertinent

e) taux d'évaporation
Pas pertinent

f) miscibilité
Pas pertinent

g) conductivité
Pas pertinent

h) corrosivité
Pas pertinent

i) groupe de gaz
Pas pertinent

j) potentiel redox
Pas pertinent

k) potentieldeformationderadicauxlibres
Pas pertinent

l) propriétés photocatalytiques
Pas pertinent

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 3.448,3 mg/kg
ATE(mix) dermal = ∞
ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:
Coco diethanolamide:
Contact avec les yeux : irritant pour les yeux (lapin). Peut causer des dommages irréversibles à le œil.
Contact avec la peau : modérément irritant pour une seule application (4 h-lapin)
Facilement biodégradable selon les critères de la Directive 67/548/CEE et ses modifications successives.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2100

Polyglucoside d'alkyles:
Toxicité aiguë : ingestion après que le produit n'est pas classé comme dangereux.
Effets d'irritation primaire:-peau : effet irritant doux.
-yeux : effet fortement irritant avec risque d'infection oculaire grave.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1):
Relativement aux substances contenues:
Coco diethanolamide:
Demande théorique en oxygène (DThO) 2.52: mg O2/mg.
Demande chimique en oxygène (DCO): 2,51 mg O2/mg.

Toxicité aigue Facteur M = 1
Toxicité chronique Facteur M = 1

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1):
Toxicité aigue Facteur M = 100
Toxicité chronique Facteur M = 100

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:
Coco diethanolamide:
Biodégradables primaires : plus de 90 % (OCDE)
Facilement biodégradable : plus de 60 %

Polyglucoside d'alkyles:
le produit est facilement biodégradable. La liste 1998.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648
L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.
Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)
Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3
H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H301 = Toxique en cas d'ingestion.
H310 = Mortel par contact cutané.
H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 = Mortel par inhalation.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H315 - Provoque une irritation cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul
H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :
- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2020/878 du Parlement européen
. Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :
les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.
L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.
Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.
Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents